

## Plantation d'une parcelle agroforestière dans le sud des Ardennes

Début mars, un premier projet agroforestier était mis en place dans le sud des Ardennes, avec le soutien du Conseil Régional de Champagne-Ardenne et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

### ***Présentation du projet***

Ce projet est le fruit d'une longue réflexion de M. Guillaume LERICHE, agriculteur à Brienne-sur-Aisne, qui avait déjà diversifié son activité céréalière au moment de son installation avec la culture du miscanthus.

Pour la conception de ce projet agroforestier, nous avons travaillé en partenariat avec Marc TETARD, conseiller forestier à la Chambre d'Agriculture de la Marne. La plantation des arbres a été assurée par la Coopérative Forestière des Ardennes (COFA).



*Lignes d'arbres intra parcellaires, projet agroforestier  
(Brienne-sur-Aisne, mars 2013)*

© Chambre d'Agriculture des Ardennes

### ***Objectifs***

Le but de ce projet est de cultiver sur une même parcelle différentes cultures selon la rotation (céréales, colza, betterave, luzerne...), associées à plusieurs essences d'arbres de

bois d'œuvre comme les noyers, associés à des aulnes capables de synthétiser l'azote atmosphérique. On y retrouve les trois espèces de noyers : noyers hybrides, noyers communs et noyers noirs, plantés en fonction des différents types de sols rencontrés sur cette parcelle. Des pommiers francs ont également été plantés pour diversifier cette plantation et seront greffés ultérieurement.

L'objectif est donc de valoriser à la fois une production agricole annuelle ou pluriannuelle et une production pérenne de bois d'œuvre, à haute valeur ajoutée comme le noyer.



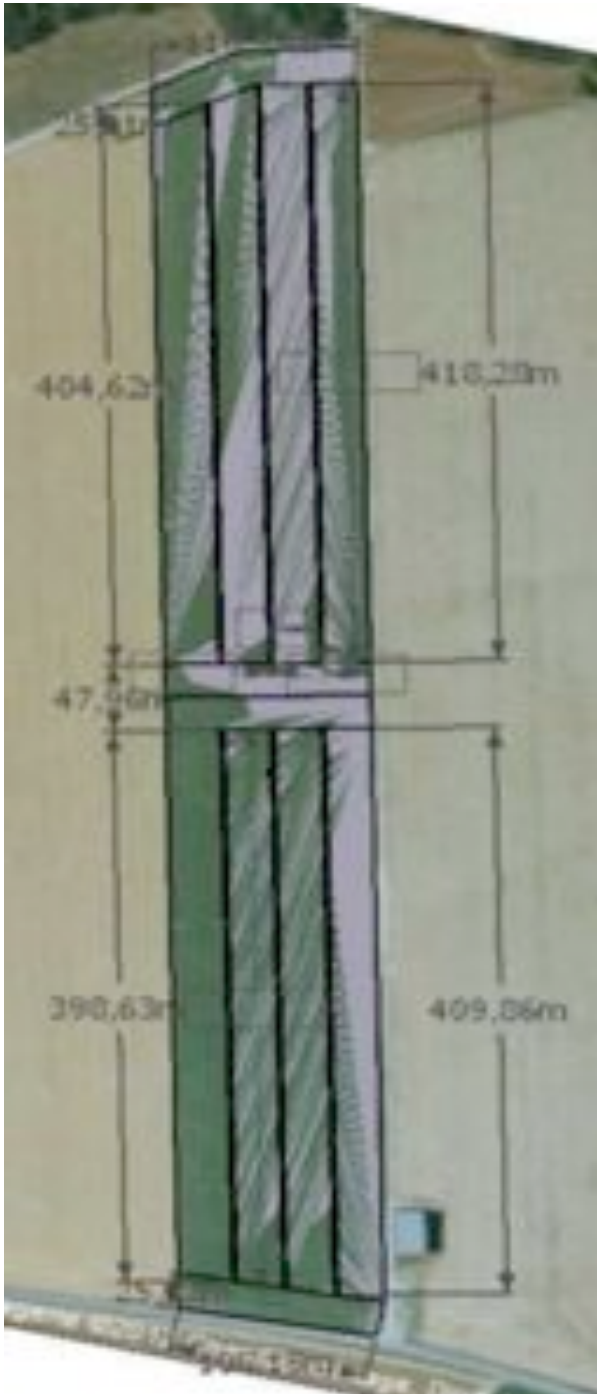
*Plantation des noyers par les techniciens de la COFA  
(Brienne-sur-Aisne, mars 2013)*

© Chambre d'Agriculture des Ardennes

### **Schéma de plantation**

Dans le schéma de plantation choisi, chaque aulne est intercalé entre deux noyers. En synthétisant l'azote atmosphérique, l'aulne stimule la croissance des noyers.

Sur cette parcelle de 10 ha (1000 m X 100 m environ), trois lignes d'arbres de 2 m de largeur et espacées de 25 m ont été plantées selon une orientation nord-sud, afin de limiter l'ombrage sur les cultures intercalaires. Leur emprise totale représente donc environ 0.5 ha.



*Schéma des lignes d'arbres sur la parcelle agroforestière (Brienne-sur-Aisne, mars 2013)*

© Chambre d'Agriculture des Ardennes

L'espacement de 25 m entre ces lignes d'arbres prend en compte les dimensions des outils et notamment le pulvérisateur (largeur de 24 m). Pour faciliter davantage les passages et les manœuvres de ces outils, les lignes d'arbres ont été divisées en deux parties (cf. schéma).

Les pommiers sont plantés aux extrémités des lignes afin d'en faciliter l'accès (greffe, récoltes...).

Au total il y a 406 arbres sur cette parcelle :

- 45 noyers communs
- 45 noyers noirs
- 90 noyers hybrides
- 180 aulnes à feuilles en cœur
- 46 pommiers

A moyen terme, l'agriculteur interviendra régulièrement pendant les premières années de formation des arbres : il s'agira alors de tailler les arbres, pour obtenir un fût et des branches charpentières suffisamment hautes.

### **Ingénierie du projet**

Ce projet bénéficie d'une aide du Conseil Régional de Champagne-Ardenne et du FEADER, qui le financent à hauteur de 70%.

La prestation de la Chambre d'Agriculture prend en compte l'accompagnement du projet agroforestier : étude du projet, réalisation de plans d'aménagements parcellaires et de schémas de plantation, choix des essences, définition des associations arbres/cultures, mise en relation avec les différents partenaires (pépiniéristes, COFA...) et aide au montage du dossier d'aides.

Le tableau ci-dessous détaille les différents coûts de ce projet agroforestier :

<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût (€ HT)</b>
Plants de noyers (hybrides, noirs et communs)	180	450
Plants d'aulnes à feuilles en cœur	180	124
Plants de pommiers francs	46	25
Plantation et mise en place de tuteurs	406	1673
Protection individuelle	406	609
Tuteurs	812	504
Suivi du chantier (COFA)	1	435
Prestation Chambre d'Agriculture des Ardennes	1	460
<b>TOTAL</b>		<b>4280</b>
Aides à 70% (Conseil Régional – FEADER)		3000
Investissement agriculteur (aides déduites)		<b>1280</b>

### **Perspectives**

De nombreux types de projets agroforestiers sont envisageables dans les Ardennes, que ce soit en polyculture et/ou en élevage.

En polyculture, les aménagements paysagers (haies, alignements d'arbres et d'arbustes intra-parcellaires...) favorisent les auxiliaires des cultures et enrichissent ainsi la biodiversité fonctionnelle à l'échelle de la parcelle, permettant de lutter contre les divers ravageurs des cultures. Au même titre que les bandes enherbées, de tels aménagements constituent donc des infrastructures agroécologiques.

En élevage avicole, les aménagements des parcours des volailles de plein-air créent une ambiance confortable en procurant abri, protection et ombrage aux animaux. Les lignes d'arbres les incitent également à exploiter toute la surface du parcours.

Pour les élevages bovins et/ou ovins, les aménagements des prairies contribuent à améliorer le bien-être animal, en atténuant les conditions microclimatiques à l'échelle de la parcelle : ombrage, vent, chaleur... et permettent une meilleure répartition des animaux sur la parcelle.

Un projet de pré-verger, associant des arbres fruitiers haute-tige sur une prairie de pâture et/ou de fauche pour les bovins est ainsi à l'étude au lycée agricole de Rethel.

L'agroforesterie peut également répondre à des problématiques d'érosion. Les arbres plantés judicieusement peuvent ainsi limiter, par leur système racinaire, les phénomènes de ruissellement et érosion préjudiciables sur certaines parcelles à forte déclivité.

D'autres types de projets peuvent être envisagés, selon les différentes problématiques des exploitations. L'objectif est de diversifier ses activités en associant sur une même parcelle une production agricole (cultures ou prairies) à une production forestière (bois d'œuvre, bois-énergie, aménagements paysagers, production fruitière...).

Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne apporte ainsi son soutien aux agriculteurs souhaitant développer l'agroforesterie. Sur certaines zones spécifiques à enjeux eau (notamment les Bassins d'Alimentation de Captages) les Agences de l'Eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse peuvent également soutenir financièrement les agriculteurs ardennais.

Au-delà du développement de l'agroforesterie, la préservation de l'existant (haies, arbres isolés, aménagements parcellaires divers...) reste primordiale.

Nous sommes à votre disposition pour étudier vos projets agroforestiers, n'hésitez pas à nous contacter !

**Stanislas POUDOU**  
**Alexis RATAUX**

*Chambre d'Agriculture des Ardennes*